

L'interco à l'écoute des jeunes



Le territoire met en place
un conseil intercommunal des jeunes

L'interco à l'écoute des jeunes



Le conseil intercommunal des jeunes



Pour quoi faire ?

- Proposer et échanger des idées avec d'autres jeunes
- Imaginer et construire des projets en groupe
- Participer à l'information des jeunes et faciliter le dialogue avec les élus de la Communauté de Communes
- Découvrir et apprendre la citoyenneté

Comment ça marche ?

- Le CIJ sera composé d'un représentant par commune et d'un ou plusieurs suppléants.
- La durée du mandat est fixée à 2 ans. Le CIJ se réunit en assemblée plénière sous la présidence du jeune président et en commissions dans les domaines qui les concernent (information jeunesse, transports, solidarité...).

Qui peut en faire partie ?

- Les adolescents à partir de 12 ans.
- Les jeunes des 35 communes de la CCVC.

Qui contacter ?

- Le référent de votre commune.

Nom, prénom.....

Téléphone.....

Adresse

Courriel.....